	<b>EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE</b>	<i>Délibération</i>
	<b>Séance publique du 14 février 2020</b>	<b>N° 2020-125</b>

Convocation du 7 février 2020

Aujourd'hui vendredi 14 février 2020 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Patrick BOBET, Président de Bordeaux Métropole.

**ETAIENT PRESENTS :**

M. Patrick BOBET, M. Alain ANZIANI, M. Nicolas FLORIAN, M. Emmanuel SALLABERRY, M. Christophe DUPRAT, Mme Christine BOST, M. Jean-François EGRON, M. Franck RAYNAL, M. Jacques MANGON, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, Mme Anne-Lise JACQUET, M. Fabien ROBERT, Mme Claude MELLIER, Mme Agnès VERSEPUY, M. Michel DUCHENE, Mme Brigitte TERRAZA, M. Jean TOUZEAU, Mme Anne WALRYCK, M. Dominique ALCALA, M. Max COLES, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Véronique FERREIRA, M. Michel HERITIE, Mme Andréa KISS, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, M. Kévin SUBRENAT, M. Alain TURBY, M. Jean-Pierre TURON, M. Michel VERNEJOU, Mme Josiane ZAMBON, Mme Emmanuelle AJON, Mme Cécile BARRIERE, Mme Léna BEAULIEU, Mme Maribel BERNARD, Mme Odile BLEIN, M. Guillaume BOURROUILH-PAREGE, M. Jacques BOUTEYRE, Mme Marie-Christine BOUTHEAU, Mme Anne BREZILLON, M. Nicolas BRUGERE, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Alain CAZABONNE, M. Didier CAZABONNE, Mme Chantal CHABBAT, M. Gérard CHAUSSET, Mme Brigitte COLLET, Mme Emmanuelle CUNY, M. Yohan DAVID, Mme Nathalie DELATTRE, Mme Michèle DELAUNAY, M. Stéphan DELAUX, M. Arnaud DELLU, Mme Laurence DESSERTINE, M. Gérard DUBOS, Mme Michèle FAORO, M. Vincent FELTESSE, M. Marik FETOUH, M. Philippe FRAILE MARTIN, Mme Magali FRONZES, M. Guillaume GARRIGUES, M. Jacques GUICHOUX, M. Jean-Pierre GUYOMARC'H, M. Daniel HICKEL, M. Pierre HURMIC, Mme Dominique IRIART, Mme Laetitia JARTY-ROY, M. François JAY, M. Franck JOANDET, M. Bernard JUNCA, Mme Conchita LACUEY, M. Marc LAFOSSE, M. Bernard LE ROUX, Mme Anne-Marie LEMAIRE, Mme Zeineb LOUNICI, Mme Emilie MACERON-CAZENAVE, M. Eric MARTIN, M. Thierry MILLET, M. Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, M. Jacques PADIE, Mme Christine PEYRE, Mme Arielle PIAZZA, M. Michel POIGNONEC, M. Benoît RAUTUREAU, Mme Marie RECALDE, Mme Karine ROUX-LABAT, M. Alain SILVESTRE, Mme Gladys THIEBAULT, Mme Anne-Marie TOURNEPICHE, M. Serge TOURNERIE, Mme Elisabeth TOUTON, M. Thierry TRIJOLET, Mme Marie-Hélène VILLANOVE.

**EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:**

M. Michel LABARDIN à Mme Karine ROUX-LABAT  
M. Erick AOUIZERATE à M. Jean-Pierre GUYOMARC'H  
Mme Isabelle BOUDINEAU à M. Jacques GUICHOUX  
Mme Anne-Marie CAZALET à M. Philippe FRAILE MARTIN  
Mme Solène CHAZAL-COUCAUD à Mme Elisabeth TOUTON  
M. Jean-Claude FEUGAS à Mme Odile BLEIN  
Mme Florence FORZY-RAFFARD à Mme Emmanuelle CUNY  
M. Max GUICHARD à Mme Claude MELLIER  
Mme Martine JARDINE à M. Arnaud DELLU  
M. Pierre LOTHAIRE à Mme Laetitia JARTY-ROY  
Mme Dominique POUSTYNNIKOFF à M. Benoît RAUTUREAU

**EXCUSE(S) :**


M. Patrick PUJOL, M. Jean-Louis DAVID.

**PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :**

M. Franck RAYNAL à Mme Zeineb LOUNICI à partir de 12h20  
Mme Anne-Lise JACQUET à M. Kévin SUBRENAT à partir 12h10  
Mme Agnès VERSEPUY à Mme Anne-Lise JACQUET jusqu'à 11h20  
Mme Laurence DESSERTINE à M. Stéphan DELAUX jusqu'à 11h10  
M. Bernard LEROUX à M. Alain ANZIANI à partir de 11h20  
M. Alain SILVESTRE à Mme Gladys THIEBAULT à partir de 11h45

**EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :**

**LA SEANCE EST OUVERTE**

	<b>Conseil du 14 février 2020</b>	<b>Délibération</b>
	Direction générale Valorisation du territoire  <b>Direction de l'habitat et de la politique de la ville</b>	<b>N° 2020-125</b>

---

**Projet de renouvellement urbain du quartier de l'Avenir à Bassens - Bilan de la concertation -  
Décision - Approbation**

---

Monsieur Jean TOUZEAU présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Le quartier de l'Avenir est situé au nord de la commune de Bassens, à l'écart des grands axes de transports et notamment des transports en commun.

Classé en Quartier prioritaire de la politique de la ville (QPPV), ce quartier est resté à l'écart des dynamiques de renouvellement urbain portées sur la rive droite par le précédent Programme national de rénovation urbaine (PRNU) sur la plaine ainsi que sur le plateau. En effet, ce quartier, qui comprend les entités Prévert / le Moura-Laffue, la cité Beauval et le Hameau des sources, n'a pas fait l'objet d'une opération de renouvellement urbain, contrairement aux quartiers du Bousquet et de Meignan sur la même commune.

Très fragilisé socialement et cumulant les handicaps, il se présente sous la forme de petites entités singulièrement enclavées malgré leur taille mesurée et leur proximité de voies structurantes, en particulier pour le secteur Prévert.

La structure urbaine n'est plus adaptée, mais également l'habitat et les équipements, et cela engendre un sentiment de « laissés pour compte » des habitants d'un quartier qui semble figé à l'écart des évolutions tant de l'espace public que de l'amélioration des logements.

On y recense une part importante d'habitants éloignés, voire très éloignés de l'emploi. Prévert constitue l'un des secteurs accueillant les populations les plus en difficulté et cumulant les handicaps de l'agglomération bordelaise.

Dans ce contexte, le quartier de l'Avenir, et en particulier le secteur Prévert, est considéré comme un territoire de relégation et fait l'objet de toutes les attentions de la part de l'ensemble des partenaires de par son caractère sensible et des risques urbains et sociaux particulièrement présents sur ce quartier.

Il s'agit de redonner une attractivité globale au secteur. Les enjeux sont aujourd'hui de révéler les potentialités et d'aboutir à l'émergence d'un quartier attractif, faisant la transition entre la ville ancienne et les nouveaux quartiers construits, pouvant rayonner et attirer à eux de nouvelles populations en termes d'habitat mais aussi d'usages et de fonctions urbaines.

Bordeaux Métropole souhaite mettre en œuvre un projet ambitieux de renouvellement urbain sur le quartier de l'Avenir, classé en site d'intérêt local par l'Agence nationale de rénovation urbaine (ANRU). Le pilotage du projet de renouvellement urbain est assuré par Bordeaux Métropole, conformément à la délibération n°2015-745 du 27 novembre 2015 portant sur la compétence de la Métropole en aménagement et projets urbains.

Une équipe de maîtrise d'œuvre urbaine pluridisciplinaire a été missionnée au printemps 2019 par Bordeaux Métropole.

La première phase a consisté en la finalisation d'un plan-guide, notamment sur le secteur Prévert : orientations structurantes, objectifs d'intervention sur l'habitat, les espaces publics et les équipements, prise en compte des projets alentour.

La conduite d'un processus participatif existe depuis que ce projet est à l'étude, soit depuis plusieurs années. Il importe de valoriser cette démarche.

## 1. Contexte et objectifs de la concertation

Par délibération n°2018-574 du 28 septembre 2018, le Conseil métropolitain a ouvert la concertation réglementée concernant le projet de renouvellement urbain du quartier de l'Avenir à Bassens.

La ville de Bassens a été associée à l'organisation de cette concertation.

Les objectifs du projet de renouvellement urbain du quartier de l'Avenir tels que décrits dans la délibération du 28 septembre 2018 sont les suivants :

- développer la mixité sociale et urbaine par une offre diversifiée tant en termes de logements que d'activités,
- réhabiliter le parc existant de logements de manière qualitative, résorber la précarité énergétique et les bâtiments énergivores,
- créer un pôle d'équipements publics de qualité : la création d'équipements d'animation, sportifs et de loisirs est un des enjeux majeurs du projet, avec l'objectif de renforcer la polarité existante des écoles en les réhabilitant puis en y regroupant tous les équipements déplacés ou à créer,
- offrir des espaces publics, des stationnements et des voiries de qualité, pour une meilleure appropriation par les habitants, et une sécurité accrue, renforcer le lien social,
- développer une polarité économique et commerciale, en misant sur le développement du secteur Prévôt contigu à Prévert, pour garantir une mixité fonctionnelle et une offre en matière d'emploi,
- changer l'image du quartier et développer son ouverture.

Au regard des objectifs précités, la délibération du 28 septembre 2018 a ainsi défini les modalités de la concertation :

- des ateliers d'urbanisme (5 ateliers, faisant suite à une 1<sup>ère</sup> session de 5 autres ateliers) au kiosque citoyen-Maison du projet sous la forme :
  - o d'ateliers publics,
  - o de balades urbaines,
  - o un temps convivial de valorisation des propositions faites et du travail des participants.
- des réunions publiques d'information et échanges, présentant l'avancement du projet dans ses différentes composantes, afin de construire un bilan de concertation préalable partagé, au fur et à mesure de l'avancement,
- des diagnostics en marchant, contribuant aux propositions sur l'espace public en particulier,
- une exposition sous forme de panneaux accessibles en permanence au kiosque citoyen-Maison du projet, actualisée au fur et à mesure, ainsi que la présence d'une maquette pour le secteur Prévert, et d'un recueil à disposition des habitants du quartier de l'Avenir sur toute la durée de la concertation préalable, en complément de l'espace en ligne sur le site de la concertation de Bordeaux Métropole (<https://participation.bordeaux-metropole.fr>).

La clôture de la concertation réglementaire s'est effectuée le 16 décembre 2019, et a été annoncée par affichage et publication sur le site de la participation de Bordeaux Métropole, ainsi que sur le site Internet de la ville de Bassens.

## 2. Les modalités de la concertation

Les modalités de la concertation sont détaillées dans le bilan de la concertation joint en annexe.

Les 5 ateliers d'urbanisme se sont déroulés de novembre 2018 à mars 2019. Ils ont fait suite à une 1<sup>ère</sup> série d'ateliers axés sur la connaissance d'un projet urbain en général, ses atouts, ses limites, le temps d'un projet, sur le projet de renouvellement urbain du quartier de l'Avenir en particulier, et sur la pleine appropriation de ce projet par les habitants. Ensuite les 5 ateliers d'urbanisme ont été consacrés à l'émergence de propositions autour d'axes de travail (ce qui fait quartier, les liens physiques, le patrimoine, le lien social) par les habitants.

Parallèlement, 2 réunions publiques se sont tenues en avril et juillet 2019, restituant l'avancement des propositions, des projets et de la concertation au fur et à mesure de la démarche.

Le processus de concertation a été complété par l'ouverture d'une exposition permanente au sein du kiosque citoyen-Maison du projet du quartier de l'Avenir. La référente citoyenneté présente dans les lieux anime également la Maison du projet. Par ailleurs, la mise à disposition d'un recueil de contributions ainsi que le site internet « participation » de Bordeaux Métropole ont complété le dispositif.

Enfin le Conseil citoyen, association habitante créée en 2015 dans le cadre des dispositifs de la Politique de la ville, a été activement associé tout au long de la démarche.

Comme détaillé dans le bilan joint en annexe, différents moyens de communication ont été mis en place afin d'informer la population de la démarche de concertation et d'annoncer les dates des réunions et ateliers :

- publications sur les sites Internet respectifs de Bordeaux Métropole (site « participation ») et de la ville de Bassens,
- page Facebook de la ville de Bassens,
- publications dans le magazine municipal de la ville de Bassens,
- affichage dans les principaux lieux publics du quartier,
- distribution de flyers, y compris en porte-à-porte,
- affichage sur les panneaux lumineux de la ville.

### 3. Le bilan de la concertation

Le bilan de la concertation est joint en annexe de la présente délibération.

Le document se compose du rappel des modalités et des objectifs du projet, du déroulement de la concertation réglementaire, et fait état des contributions des habitants ainsi que de leur prise en compte dans le projet.

Le bilan ci-annexé fait principalement état d'observations concernant les thématiques suivantes :

- **espaces publics, déplacements** : un quartier vert mais la crainte de perdre ce caractère avec l'urbanisation des quartiers nord, un manque de cheminements lisibles et connectant les secteurs, un lieu de regroupements gênants voire insécurisants du fait de sa configuration actuelle, des transports en commun, y compris train, à adapter pour permettre une meilleure desserte (accès et parcours), un manque d'investissement des espaces publics. Une demande de renforcement des espaces verts et de la nature, le souhait de mise en valeur d'espaces existants et d'aménagement de circuits de découverte,
- **stationnement** : des préoccupations concernant les incivilités à cet égard et des places à mieux répartir,
- **urbanisation, arrivée de nouveaux habitants** : cela est source d'inquiétudes pour les habitants en ce qui concerne la capacité à accueillir ces nouveaux logements, le relogement des ménages concernés par les démolitions, la cohabitation entre nouvelles constructions et secteurs pavillonnaires, et entre nouveaux et anciens habitants. On note une grosse attente du relogement,
- **commerces et équipements** : questionnements sur l'engagement de ces commerces dans la durée, souhait que les équipements soient anticipés et dimensionnés pour répondre à tous les besoins, demande de renforcement du lien social,
- **temporalité et impact du projet** : l'attente est très forte, notamment sur le secteur Prévert où la réflexion est engagée depuis longtemps. Les préoccupations de gestion des chantiers à venir sont soulignées.

**Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :**

#### Le Conseil de Bordeaux Métropole

**VU** le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L. 5217-2,

**VU** les dispositions des articles L.300-1, L.300-2 et L.103-2 du Code de l'urbanisme,

**VU** la délibération n°2015-0745 du 27 novembre 2015 relative à la définition de l'intérêt métropolitain pour les opérations d'aménagement,

**VU** la délibération n°2018-574 du 28 septembre 2018 relative aux objectifs poursuivis par le projet de renouvellement urbain du quartier de l'Avenir et les modalités de concertation préalable,

**ENTENDU** le rapport de présentation,

**CONSIDERANT** qu'il convient, en application des dispositions de l'article L.103-6 du Code de l'urbanisme, d'arrêter et d'approuver le bilan de la concertation, en vue de lancer l'opération d'aménagement sur le quartier de l'Avenir,

**CONSIDERANT** que le processus de la concertation préalable a répondu aux modalités de concertation fixées par la délibération n°2018-574,

**DECIDE**

**Article 1 :** d'approuver le bilan de la concertation relative au projet de renouvellement urbain du quartier de l'Avenir joint à la présente délibération,

**Article 2 :** de charger Monsieur le Président de l'exécution de la présente délibération, et notamment des formalités de publicité de la présente délibération.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 14 février 2020

<p><b>REÇU EN PRÉFECTURE LE :</b> <b>19 FÉVRIER 2020</b></p> <p><b>PUBLIÉ LE :</b> <b>19 FÉVRIER 2020</b></p>	<p>Pour expédition conforme, le Vice-président,  Monsieur Jean TOUZEAU</p>
---	--